



N°2021/05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2021**

**OBJET
CANDIDATURE POUR L ATTRIBUTION DU LABEL
« PATRIMOINE D'INTERET REGIONAL »**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six janvier, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le vingt et un janvier, se sont réunis à dix-neuf heures trente minutes sous la présidence de Monsieur Damien GUIBOUT, Maire,

Etaient présents : Damien GUIBOUT, Eric CUENOT, Evelyne PETIT, Maurice PERRAULT, Michel RICHARD, Valérie DURAND, Jean-Marc PROVOST

Etaient absents : Martine ETARD, Alexis HONGRE, Marc SIMONNEAUX (donne pouvoir à Evelyne PETIT), Frédéric LHERM (donne pouvoir à Damien GUIBOUT)

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Evelyne PETIT

EN EXERCICE : 11

PRÉSENTS : 7

VOTANTS : 9

Sur le rapport de Monsieur Le Maire,

VU le code des Collectivités territoriales notamment l'article L2241-1 ;

CONSIDERANT que l'église de la commune de Davron répond aux critères du label, et qu'à ce titre nous sollicitons par la présente délibération l'obtention du label « Patrimoine d'Intérêt Général » ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de candidature pour l'attribution du label « Patrimoine d'Intérêt Général »

Le Maire,

Damien GUIBOUT


Copie transmise au :
- Représentant de l'État,
- Trésorier Comptable de la Collectivité.